



A rappeler dans tous vos courriers :

N° de sécurité sociale :

2540599354358

Téléphone : 3960 (service gratuit + prix appel)
www.lassurance-retraite.fr

Mme HAROUAT FATMA
RESIDENCE MARCEL CACHIN
4 RUE VICTOR SCHOELCHER
93700 DRANCY

Relevé des montants déclarés à l'administration fiscale

Madame,

Le 12 avril 2024

Nous vous communiquons le **montant imposable déclaré à la Direction générale des finances publiques (DGFiP) au titre de la retraite versée en 2023 par l'Assurance retraite.**

Montant déclaré au titre de la retraite du régime de base des travailleurs salariés	13 411 euros
--	--------------

Pour connaître le montant de votre prélèvement à la source, connectez-vous à votre espace particulier sur www.impots.gouv.fr

Ce document vous permettra de vérifier ou modifier votre déclaration de revenus pré-remplie.

Important : conservez ce document. S'il vous est demandé, ne fournissez que des photocopies.

Recevez, Madame, mes sincères salutations.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.

La loi rend possible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 à 441-9 du code pénal). En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement ou non de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L114-17 du code de la sécurité sociale.

Réf. N2379P - 04/2023

